

Commission Forêt

Samedi 16 octobre 2021 - 9h30

Présents : Cédric PIERREL, Didier HOUOT, Willy LANGLOIS, Jean-Michel PHILIPPE, Cathy TRUFFIN, Philippe CUNY, Jean-François MESDAG, Guillaume ANTOINE, Sonia VANÇON

Excusés : Yannick PIQUÉE, Michaël ROHR, Emmanuelle AUBERT, Charlotte SEHR, Marie-Agnès GROSJEAN, Céline GRANDEMANGE DUC, Arthur BRAUN

Monsieur Guillaume ANTOINE représente l'ONF. Responsable de l'Unité Territoriale de la Haute Moselotte, il assure actuellement la vacance du poste sur le secteur depuis le départ à la retraite en septembre dernier de Jean-Pierre HANTZ.

Visite d'une parcelle en vue d'une proposition d'acquisition

Les membres de la commission se rendent sur la parcelle forestière communale 61.

La parcelle d'une surface de 4 080 m² est située au lieu-dit Le Pré Guema. Elle est enclavée dans des parcelles communales et se compose de feuillus et de résineux. La parcelle est accessible par un chemin existant. Le positionnement des bornes est à vérifier.

Les élus sont favorables à une proposition d'acquisition. Jean-Pierre HANTZ avait établi une estimation de la valeur du terrain et du bois avant son départ. Un courrier sera adressé en ce sens aux propriétaires en vue d'une acquisition en 2022.

Travaux de lutte contre les incendies : réserve d'eau

Dans le cadre de la lutte contre les incendies, la Commune souhaite mettre en place des réserves d'eau sous forme de poches d'eau dans les lieux éloignés de points d'eau accessibles aux pompiers.

Un premier projet était situé route de Chèvre Roche mais après étude il s'avère que la poche d'eau risquait d'être enfermée dans la forêt. Le projet a donc été abandonné. Le site retenu, en accord avec les services de secours, est l'école de Lémont.

Des devis de terrassement et d'installation de la poche d'eau ont été demandés. Le projet peut être soutenu par une subvention DETR. Un dossier a été déposé en ce sens auprès des services de la Préfecture des Vosges.

Le plan projet sera transmis aux membres de la commission ultérieurement.

D'autres projets du même type seront élaborés dans les années à venir.

Reboisement

Guillaume ANTOINE, présente un bilan de la santé de la forêt.

Les dégâts causés par le scolyte et la sécheresse, sur la période printemps 2018 - printemps 2021, représente environ 30 000 m³ de bois. En situation dite normale, l'estimation est de 6 000 m³/an. Cela représente donc la valeur de 5 années de bois exploités en seulement 3 ans.

Depuis le début de l'année 2021, 7 200 m³ de bois ont déjà été exploités.

Pour les années à venir, l'état d'assiette (c'est-à-dire la quantité de bois proposée aux communes à exploiter) sera revu à la baisse, afin de tenter de rééquilibrer la situation.

Travaux de reconstitution via le Plan de relance.

Le dossier de demande d'aide devait être déposé avant juin 2021 auprès des services de la Préfecture. Un marché public a été récemment lancé. Le montant des travaux s'élève à 40 000 € HT ;

6 parcelles de forêt communale sont concernées, cela représente 5ha30 à replanter, soit environ 10% des surfaces touchées. Les essences proposées sont des essences qui n'existent pas naturellement ici telles que le pin laricio de Corse et le pin noir d'Autriche mais également le chêne, le douglas, le mélèze, le robinier.

Le plan de relance a pour but de relancer l'activité économique des entreprises privées mais il se trouve que les entreprises de travaux forestiers sont surchargées et ne peuvent pas répondre aux appels d'offres. De plus, les pépiniéristes ont des difficultés d'approvisionnement des essences. Il est possible que seule la section travaux de l'ONF réponde à l'appel d'offres. Il est probable que les travaux ne soient pas réalisés avant l'automne 2022/printemps 2023. La date limite de retour des offres est fixée au 25 octobre 2021.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 12h10.

Fait à Vagney, le 9 décembre 2021

Le vice-président de la Commission Environnement

Cédric PIERREL

